

RAPPORT N° 91/4-39
au Conseil Municipal

OBJET

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLEMENTAIRE
POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE SOLIDARITE**

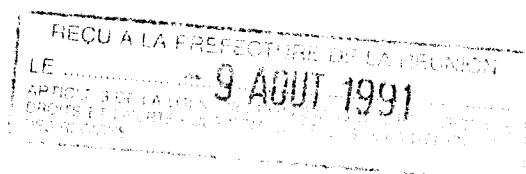
Par Délibération n° 91/1-39 A du 16 mars 1991, le Conseil Municipal a procédé à la modification de la composition des Commissions Communales.

Les postes occupés par des élus du Groupe de l'Opposition Municipale au sein des instances existantes ont été reconduits. Cependant, le siège occupé au sein de la Commission Affaires Générales et Sociales par Monsieur Guy ZITTE, Conseiller Municipal démissionnaire, aurait dû être à nouveau pourvu lors de cette séance. Ce poste est demeuré vacant à l'issue des votes.

Il vous est donc demandé de procéder à la désignation d'un Conseiller Municipal supplémentaire pour siéger à la Commission Communale Solidarité (ex-Commission Affaires Générales et Sociales).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 91/4-39
du Conseil Municipal
en séance du samedi 27 juillet 1991

OBJET

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLEMENTAIRE
POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE SOLIDARITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/4-39 du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE, par vote à bulletins secrets,

désigne Axel KICHENIN, Conseiller Municipal, pour siéger à la Commission Communale Solidarité.

Rémy MASSAIN, 16ème Adjoint, et Yasmina HATIA, Conseillère Municipale, ont été désignés pour procéder au dépouillement des suffrages.

Les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de bulletins	_____	36,
Bulletins blancs et nuls	_____	3,
Nombre de suffrages obtenus	_____	33.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AOUT 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

